



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EN FORMATION

Chez IDEM la question de la prise en compte du handicap est primordiale.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations dans les meilleures conditions, nous avons mis en place le processus suivant :

- 1- Diagnostic préalable du type de HANDICAP
- 2- Prise en charge du stagiaire par notre RÉFÉRENT HANDICAP
- 3- Evaluation du besoin de compensation en prenant en compte les obstacles de l'environnement d'un point de vue technique et humain, les incapacités et les capacités résiduelles du stagiaire, ses compétences, ses besoins, souhaits et aspirations, et les évolutions potentielles (aggravation du handicap, évolution de l'environnement),
- 4- Compensations et aides
 - Aides techniques,
 - Adaptation de l'existant,
 - Solutions organisationnelles
 - Aides humaines spécifique

Si vous avez des questions particulières concernant la prise en compte du handicap chez IDEM, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.

Emilie FABIANO

06 50 87 58 50

efabiano@idem-commercial.com

En cas de besoin spécifique nécessitant un accompagnement externe, IDEM peut orienter le stagiaire vers des partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH ou structures locales compétentes).